

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE  
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

---

DIRECTEURS :  
MM. VICTOR TOURNEUR ET MARCEL HOC

---

— 1928 —

QUATRE-VINGTIÈME ANNÉE



BRUXELLES  
PALAIS DES ACADÉMIES

DES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE J. VROMANS & C<sup>ie</sup>

— 1928 —

# Les sceaux et les médailles des Augustins de Bruges

---

Le couvent des Ermites de Saint Augustin fut fondé, à Bruges, par des moines venus de Malines en 1250, sur l'emplacement qu'il allait occuper jusqu'à la fin de l'ancien régime. Son souvenir n'est plus conservé aujourd'hui que par le nom du quai et du pont des Augustins.

Au moment de sa fondation, ce couvent se trouvait à l'extérieur des remparts de la cité, dont l'enceinte actuelle ne fut créée qu'en 1297, ou en 1362.

Le terrain sur lequel il s'élevait fut donné aux moines par Jean de Ghistelles; ce seigneur possédait en cet endroit un domaine étendu, que rappellent les rues Est et Ouest de Ghistelles, toutes proches.

Une chapelle, dédiée à saint Nicolas, existait sur le fonds cédé aux religieux et qu'agrandirent des libéralités successives. Une église, dédiée au même saint, y fut construite en 1286 ou vers cette époque.

Les ressortissants de plusieurs nations étrangères, que les intérêts de leur commerce amenaient à Bruges, célébraient leurs offices religieux dans ce sanctuaire: les Vénitiens, les Génois, les Lucquois, les Pisans, mais surtout les Espagnols, dont la maison consulaire était peu éloignée du couvent; pendant plusieurs siècles, les Espagnols affectionnèrent spécialement l'église des Augustins et la plupart y choisirent le lieu de leur sépulture.

L'église et le couvent furent entièrement saccagés pendant les troubles de la Réforme; les religieux durent prendre la fuite quand les Gueux se furent rendus maîtres de la ville.

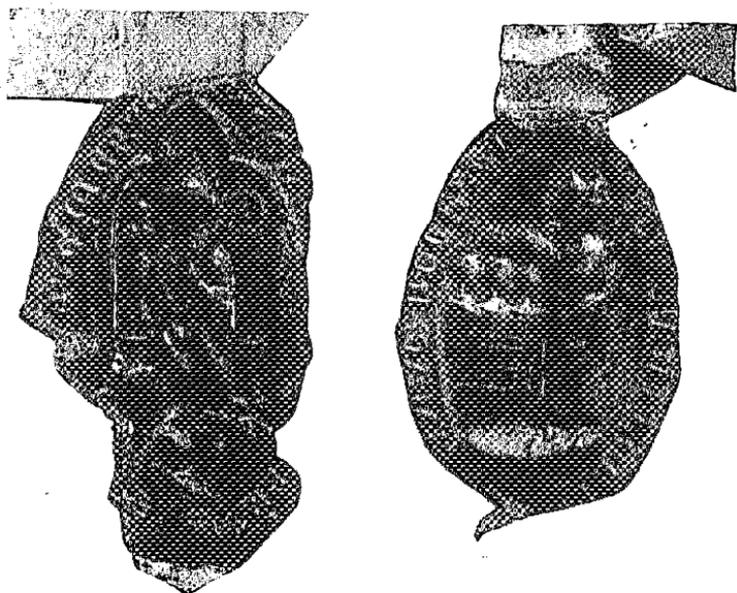
Rentrés en 1584, les Augustins s'occupèrent sans retard de relever les ruines de leur monastère. La reconstruction, l'achèvement et l'ornementation du couvent et de la nouvelle église se prolongèrent pendant tout le dix-septième siècle.

A la Révolution, les Augustins furent dissous et dispersés ; leur couvent, rempli d'œuvres d'art et de souvenirs historiques, fut vendu, morcelé et démoli en presque totalité (1).

Etablis à l'extérieur de la cité, les Augustins obtinrent du Magistrat, en 1294, l'autorisation de construire, devant leur église, un pont sur le fossé du rempart ; il était convenu que cet ouvrage d'art n'entraverait pas la navigation et qu'il serait démoli dès que le Magistrat trouverait sa disparition opportune.

La charte par laquelle les religieux acceptèrent ces obligations est conservée aux archives de l'Etat à Bruges (2) ; elle se termine ainsi : *In cujus concessionis et nostri consensus testimonium nos Prior et conventus prefati nostra presentibus sigilla duximus apponenda. Datum anno Domini m° cc° nonagesimo quarto, feria quinta ante Luce Evangeliste. »*

Comme l'annonce ce texte, le document est scellé de deux sceaux, celui du prieur et celui du couvent.



(1) A. KEELHOFF, *Histoire de l'ancien couvent des Ermites de Saint Augustin à Bruges*, Bruges, 1869, p. 5 et suiv.

(2) Dépôt des Arch. de l'Etat à Bruges, Chartes, n° bleu 7352.

Sur celui de dextre, on voit saint Nicolas debout, mitré, vêtu d'une chasuble et d'une aube et tenant sa crosse de la main gauche ; à côté de lui les trois enfants dans le saloir ; une partie de la légende est encore lisible : ....T...HERE....AVG.IN. BRVGIS. C'est évidemment le sceau du prieur.

Le sceau placé à senestre représente, sous une arcade trilobée, saint Augustin assis, en chasuble et coiffé de la mitre ; de la gauche, il tient sa crosse ; sa droite s'élève pour bénir. Plus bas, sous une arcade, un moine en prière, à senestre. Légende : S. CON(VENTVS ORD)FRM H(EREMITAR S) AVG IN BRVG.

Ce second sceau est celui du couvent. La légende le dit. Dom Ursmer Berlière a montré, dans une étude parue dans la *Revue Bénédictine* (1926, pp. 288-309), qu'à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, chez les Bénédictins, chez les Cisterciens et chez les Prémontrés, les actes qui engageaient toute la communauté étaient scellés habituellement du sceau de l'abbé et de celui du couvent, mesure que de nombreux abus avaient rendue nécessaire. « L'Ordre des Chartreux, dit-il, eut ses usages propres ; il en fut de même des ordres mendiants. »

Nous voyons ici les Augustins, un des quatre ordres mendiants, corroborer aussi, par l'apposition de deux sceaux, une charte de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

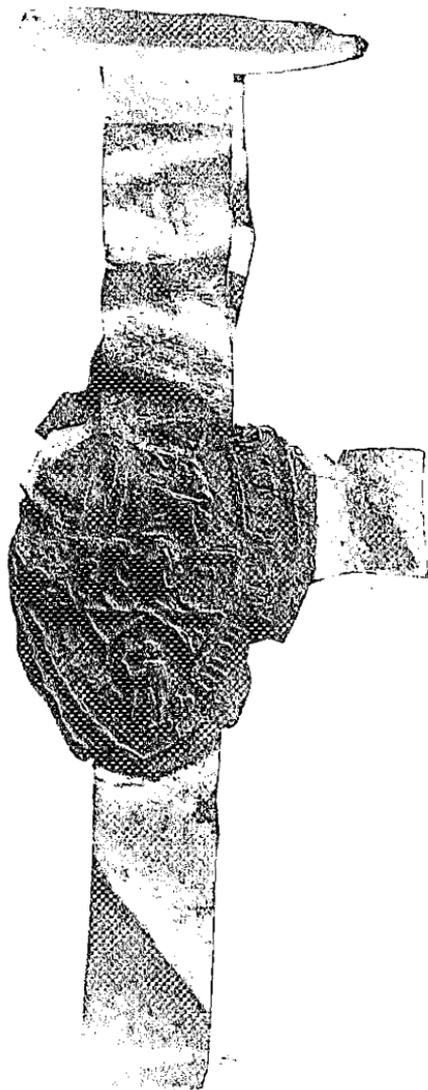
Le titre d'une fondation faite en faveur des Augustins par Marguerite de Nieuwenhove le 31 août 1466 est conservé aux archives de la ville de Bruges (1) ; il était scellé de deux sceaux, celui du prieur et celui du couvent ; le premier, malheureusement, est détruit ; le second est semblable à celui de la charte de 1294. Gilliodts, qui le décrit dans l'inventaire des archives de la ville de Bruges (V. 465), et qui probablement n'avait pas vu d'exemplaire intact, a complété la légende d'une manière fautive : [S. CONVEN] TVS ORDINIS [S. AUGUSTINI] IN BRVGIS. Il fallait : [S. CONVENT]VS ORD [FRMH EREMITAR S] AVG IN BRVG.

Au moment de la suppression des Augustins de Bruges, à la Révolution, leurs archives furent mises en lieu sûr ; une partie

(1) Archives de la ville de Bruges, chartes, n° 1096.

du fonds se trouve actuellement chez les Augustins de Gand. On y conserve, entre autres, le titre de la fondation faite en 1531 par un Espagnol, Pedro de Salamanca (1).

Ce document est muni de trois sceaux ; à dextre, celui du

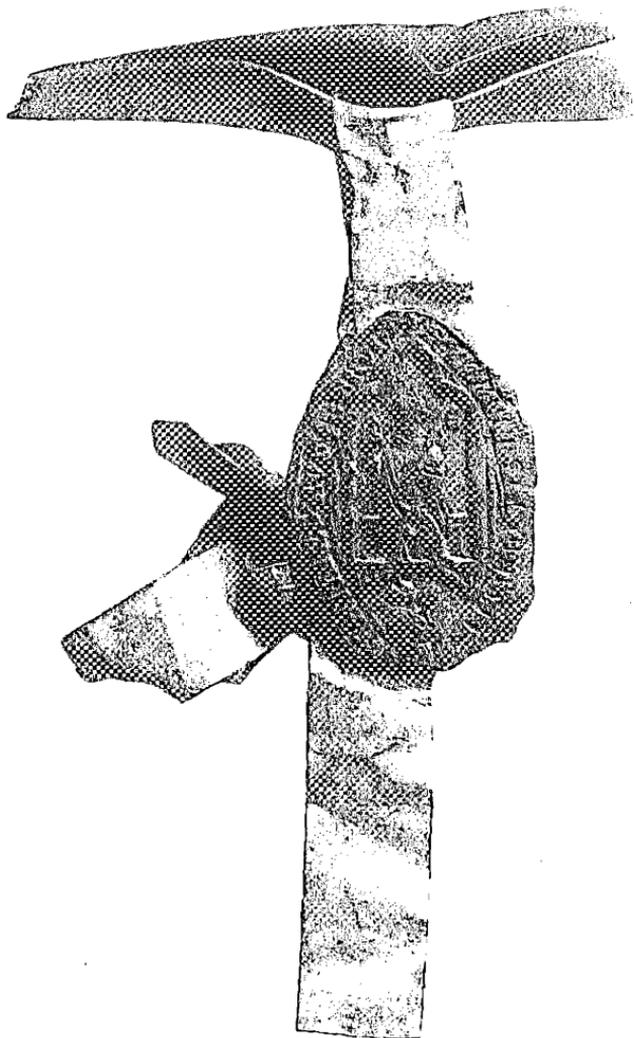


---

(1) Inventaire des archives du couvent des Augustins de Bruges, dans KEELHOFF, *ouvrage cité*, p. 324, n° 122.

prieur ; à senestre, celui du couvent ; au centre, celui du provincial de la province de Cologne, auquel ressortissait le couvent de Bruges et qui approuve la convention.

Le sceau du prieur, dont la partie supérieure manque, représente saint Augustin assis, tenant sa crosse de la gauche et élevant la main droite. Plus bas, sous une arcade, un moine en prière, à dextre. La légende est devenue illisible.



Le sceau du couvent est identique à ceux des chartes de 1294

et de 1466 déjà décrits ; c'est l'exemplaire le mieux conservé de ceux que nous avons vus.

Le sceau du provincial représente aussi saint Augustin, mitré, tenant la crosse de la main gauche ; il est assis sous un riche édicule gothique, accosté de deux tourelles ; celle de dextre est évidée ; le graveur y a placé un moine à genoux devant le patron de son ordre ; au bas de l'édicule, un mur, dans lequel s'ouvre une porte, munie d'une herse. La fin de la légende semble être ... REMITARV.S.AVG.



Par ce qui précède, on a vu que le couvent des Augustins de

Bruges a utilisé invariablement le même sceau de 1294 à 1531. Le comte Houzé de l'Aulnoit a bien voulu nous en communiquer la matrice originale, qui fait partie de ses collections et que nous reproduisons ici ; grâce à ce document parfaitement conservé, il nous a été possible de compléter la légende mutilée de toutes les empreintes anciennes.



Le prieur du couvent de Bruges, après avoir scellé d'un premier sceau en 1294, en emploie un autre en 1531, qui, à en juger par son style, appartient au XIV<sup>e</sup> siècle. Or, le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale possède une matrice de sceau en cuivre, provenant des collections de feu A. de Witte.



Elle est de forme ogivale ; on y voit saint Augustin mitré, assis

sous un dais ; il est vêtu d'une chasuble de la forme dite « gothique », mais dont la croix, au lieu d'être configurée en Y, a une traverse horizontale ; le parement de l'aube est bien visible ; le saint tient sa crosse de la main droite et a la gauche repliée sur la poitrine. La légende est la suivante : S . AVGSTINVS . S . PORIS . I . BRVIGIS.

Le caractère anormal de l'iconographie et de la légende de ce sceau rend son authenticité douteuse. Son style est celui du XV<sup>e</sup> siècle. Or, nous voyons qu'au XVI<sup>e</sup>, le prieur se servait encore d'un autre sceau plus ancien. Nous croyons qu'il faut tenir celui-ci pour suspect aussi longtemps qu'on en aura pas découvert une empreinte ancienne. Peut-être est-ce une contre-façon ayant servi jadis à sceller une charte fausse.

Le couvent des Augustins posséda plus tard un sceau ovale, dont le P. Keelhoff donne une reproduction sur le titre de son ouvrage déjà cité. La matrice en argent de ce sceau faisait partie de la collection Speelman, vendue publiquement à Gand le 25 novembre 1874. La bibliothèque de l'Université de Gand en possède une empreinte en étain. Il semble dater de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; on y voit saint Nicolas en vêtements épiscopaux,



la tête entourée de rayons, tenant sa crosse de la main gauche ; à ses pieds, les trois enfants dans le saloir ; plus bas, les armoiries de la ville de Bruges. Légende : SIGILLUM ORDINIS AUGUSTINIANI CONVENTUS BRUGENSIS \*

Les médailles que les Augustins distribuèrent aux lauréats de leur collège à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont restées inédites jusqu'à présent. Il ne sera pas hors de propos de leur consacrer ici une étude nécessairement succincte, car les archives qui auraient pu nous apprendre quelque chose de leur origine sont perdues.

Dès 1615, le magistrat avait demandé aux Augustins d'établir un collège à Bruges, à l'instar de ceux qu'ils avaient fondés dans d'autres villes; le 24 août 1622, les cours furent ouverts dans les dépendances du couvent. A la fin de la première année, l'établissement comptait 164 élèves. Les locaux où se donnait l'enseignement ne tardèrent pas à devenir trop exigus. En 1638, on les démolit pour leur substituer un édifice plus grand et mieux approprié à sa destination, qui fut élevé grâce au secours financier de l'évêque, de la ville, du Franc de Bruges et de particuliers. La première pierre en fut posée le 26 août 1643; il était achevé en 1645. C'était un beau bâtiment de style Louis XIII, dont une partie subsiste encore aujourd'hui. Ce collège fut fermé en 1796.

Les Augustins n'étaient pas seuls à donner l'enseignement des humanités à Bruges; les Jésuites y avaient ouvert, en 1575, un collège qui resta très florissant jusqu'à la suppression de leur compagnie en 1773.

Les deux établissements se partageaient la fleur de la jeunesse brugeoise et il n'est pas douteux que la concurrence loyale qu'ils se faisaient y exerçait une influence favorable sur les études.

Des 58 collèges qui existaient dans les Pays-Bas, 17 étaient dirigés par les Jésuites au moment de la suppression de la Compagnie.

Afin de parer aux nécessités engendrées par la disparition de ces établissements d'instruction, le gouvernement autrichien, par un décret du 9 mars 1777, établit des « Collèges royaux » dans un certain nombre de villes et notamment à Bruges. Nés dans des temps troublés et combattus par le clergé, ces collèges eurent peu de succès. Celui de Bruges ne comptait que 26 élèves en 1779 et Marie-Thérèse le supprima en 1780. Le collège des Augustins fut, à partir de cette date, le seul établissement d'en-

seignement secondaire à Bruges ; deux circulaires qui lui furent adressées par le gouvernement le 4 et le 21 octobre 1780 semblent lui confier la mission de remplacer dans une certaine mesure le Collège royal supprimé (1).

On connaît les belles médailles gravées en 1778 par van Berckel et qui servaient de prix aux élèves des Collèges royaux (2). Nous pensons que c'est pour lutter contre l'appât de ces récompenses que les Augustins adoptèrent aussi l'usage de distribuer des médailles à leurs élèves. Cette hypothèse expliquerait pourquoi elles ont été gravées par Jean-Georges Holtzhey en Hollande, alors que les Pays-Bas catholiques possédaient, dans la personne de Théodore van Berckel, un maître de premier ordre. Sans doute celui-ci, qui était graveur à la Monnaie, n'aurait-il pas été autorisé à pourvoir un collège en lutte avec les établissements officiels.

Les médailles du collège des Augustins furent vraisemblablement au nombre de six, comme celles des Collèges royaux ; cinq ont été retrouvées jusqu'à présent. Au droit, elles offrent toutes le buste de Minerve à droite, revêtue d'une cuirasse, coiffée d'un casque couronné de lauriers, et tenant sur l'épaule



une lance à laquelle une couronne de feuillage est suspendue ; à l'entour, la légende : COLLEGIUM AVGVSTINIANVM

(1) A. C. DE SCHREVEL, *Histoire du Petit séminaire de Roulers*, p. 1 et suiv.

KEELHOFF, *ouvrage cité*, p. 67.

(2) A. DE WITTE, Le graveur T. van Berckel. (*Gazette numismatique*, XI, p. 22.)

BRUGIS. Sous le buste, la signature du graveur : I(ohannes) G(eorgius) H(oltzhey) F(ecit).

Ce droit est associé à cinq revers distincts, destinés aux lauréats des différentes classes ; le milieu du champ est vide, afin de recevoir le nom du titulaire : le millésime de MDCCLXXX est frappé ; la date est complétée au burin pour les années subséquentes.

### I. Rudiments.



En haut, un œil entouré de rayons et une guirlande de fleurs.

Légende dans le champ : CAROLO || MOENTACK || PRIMO || RVDIMENTORVM || MDCCLXXXI (les lettres soulignées sont gravées)(1).

En bas, une lampe allumée, accostée d'une palme et d'un rameau d'olivier.

Argent, 31 gr. Cabinet de l'Etat.

### II. Grammaire.

En haut, un demi-cercle d'où sortent des rayons ; en dessous, une guirlande de laurier à laquelle sont suspendus un plumier contenant trois plumes d'oie et un encrier, entre des feuillets de papier couverts d'écriture (sans caractères formés).

Légende dans le champ : PRÆN : CAROLO || VAN DER BEKE || PRIMO || GRAMMATICES || MDCCLXXXIX. (Les lettres soulignées sont gravées [2].)

(1) Nous ne savons rien de Charles Moentack dont le nom figure sur cette médaille.

(2) Charles-Louis van der Beke, né le 23 janvier 1776, fils de Ch. F. van der Beke, seigneur de Cringen, et de Catherine le Gillon, devint licencié ès lois ; il mourut en célibat à Milan, le 19 novembre 1804.



En bas, une palme et un rameau d'olivier, unis par un nœud de ruban.

Argent, 39 gr. Cabinet de l'Etat. Le musée de Gruuthuse à Bruges possède deux médailles semblables, l'une offerte à François van Caloen en 1786, l'autre à Henri Heene (1) en 1791.

### III. *Syntaxe*.



En haut, une étoile entourée de rayons, dans une couronne de roses.

Légende : FRANCISCO || VAN CALOEN || PRIMO || SYNTAXEOS || MDCCLXXXVII. (Les lettres soulignées sont gravées [2].)

En bas, une corbeille remplie de fruits et de fleurs, d'où s'échappent deux palmes.

Argent, 38 gr. Cabinet de l'Etat. Un second exemplaire, au nom

(1) Henri Heene était natif d'Amsterdam.

(2) François-Joseph van Caloen, né à Bruges le 3 juin 1770, fils de

de Jean Vermeire, 1788, faisait partie de la collection de feu M. Gilliodts van Severen, archiviste à Bruges; M. J.-B. Coppieters 't Wallant en possède un troisième au nom de Charles Coppieters et au millésime de 1791 (1).

#### IV. *Poésie.*



En haut, sur un nuage d'où s'échappent des rais de lumière, un livre, une lyre, une trompette, un rameau de laurier recourbé autour d'une étoile scintillante.

Légende dans le champ : PHILIPPO || VAN DE WALLE  
|| PRIMO || POËSEOS || MDCCLXXXV (les lettres soulignées sont gravées).

En bas, deux rameaux de laurier unis par un nœud de ruban. Argent, 45 gr. Cabinet de l'Etat. Un exemplaire au nom de Jean Vermeire, 1789, faisait partie de la collection Gilliodts van Severen; M. E. Coppieters Stochove, à Bruges, en possède un au nom de Charles Coppieters, 1792.

#### V. *Rhétorique.*

En haut, sur un nuage d'où s'échappent des rais de lumière,

---

Ch. L. van Caloen et de Justine Rotsart d'Hertaing, fut magistrat, président du Tribunal, membre de l'Ordre Equestre et des Etats provinciaux. Il mourut le 6 juillet 1828.

(1) Charles Coppieters, né à Bruges le 20 mai 1774, fils de J.-B. Coppieters et d'Isabelle van Zuylen van Nyevelt, fut licencié ès lois et parcourut une longue et brillante carrière. Adjoint au maire de Bruges en 1804, membre de l'Ordre équestre, membre de la deuxième chambre des Etats Généraux en 1823, du Congrès National en 1830, il fit partie de la Chambre des Représentants de 1832 à 1848. Enfin il fut président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruges de 1832 à 1850. Il avait épousé Thérèse Marie Stochove et mourut le 12 janvier 1864.

un feuillet portant les mots : ORNATVS ET PERSVASIO ; une couronne de laurier et un sceptre ; au bout du sceptre, une étoile entourée de rayons.



Légende dans le champ : JOANNI || VERMEIRE || PRIMO || RHETORICES || MDCCLXXX. (Les lettres soulignées sont gravées [1].)

Argent. Ancienne collection Gilliodts van Severen.

Dans les collèges royaux, le cycle des études classiques comportait six classes : le *tirocinium litterarium*, trois classes de grammaire, la poésie et la rhétorique ; si les Augustins suivaient le même programme d'études, une sixième médaille serait à retrouver.

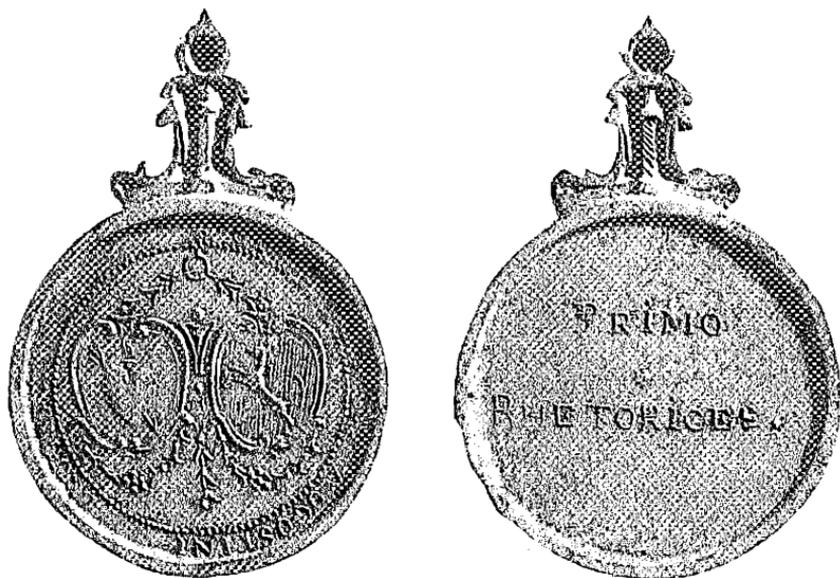
Une médaille très différente de celles que nous venons de décrire nous a été obligeamment prêtée par notre collègue M. Coppieters 't Wallant. Elle est en argent, coulée et dorée.

Au droit, dans deux cartouches suspendus à une guirlande, un cœur enflammé percé d'une flèche, emblème de l'ordre de Saint-Augustin, et les armoiries de la famille d'Hondt de Nieuwburgh (de gueules, au chien rampant d'argent, colleté d'or).

Droit : Légende : GYMNASIVM S<sup>t</sup> AUGUSTINI BRUGIS. En haut, une fleur de lis, différent de l'atelier monétaire de Bruges.

(1) Jean-Jacques Vermeire, né à Bruges le 21 juin 1772, fut adjoint au maire de Bruges, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance et membre des Etats Provinciaux de la Flandre Occidentale ; il mourut à Bruges le 2 mai 1860.

Revers: dans le champ, en deux lignes: PRIMO RHETORICÉS.



Bélière ouvragée.

Cette médaille semble être antérieure à celles gravées en 1780 par Holtzhey; nous croyons pouvoir en attribuer la facture un peu lourde à N. Heylbrouck, décédé en 1762.

Messire Charles d'Hondt de Nieuwburg était en 1783 « zorger » de l'importante confrérie de Sainte-Barbe, qui avait son siège aux Augustins. Peut-être était-il un protecteur de leur collège, et est-ce ainsi que ses armoiries figurent sur la médaille qu'ils distribuaient à leurs élèves.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.